

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr ADHUMEAU le Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Décembre 2025

Présents : ADHUMEAU Alain, COLAS Daniel , GRATTEAU Benoit, HOREL Ludovic, LECHEVALIER Patrick, PREUD'HOMME Marina, RETAILLEAU Laurent, PETIT Stéphanie, SAMSON Frédérique, TASCHET Frédéric, TASCHET Joël, VERSARI Evelyne

Absents excusés ayant donné pouvoir:

Mme BROTTIER Catherine pouvoir donné à M.COLAS Daniel

Absents excusés : Mme YVON Delphine

Secrétaire de séance : M.LECHEVALIER Patrick

1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 05 Novembre 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte rendu de la séance du 05 Novembre 2025.

2 – Ajout d'un point à l'ordre du jour-2025/74

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la réunion de Conseil Municipal :

Demande de subvention : Eclairage du Stade-Passage en LED

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la réunion du 11 Décembre 2025

Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0

3 –Demande de subvention : Eclairage du stade-Passage en LED-2025/75

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût du passage en LED de l'éclairage du stade est estimé à 13 955.00€ HT.

Monsieur le Maire indique qu'une aide à hauteur de 50% peut être sollicitée auprès du Syndicat Energies Vienne.

Monsieur le Maire propose d'établir le plan de financement provisoire suivant :

	Dépenses HT	Recettes HT
Autofinancement		6 977.50
Syndicat Energies Vienne		6 977.50
TOTAL	13 955.00	13 955.00

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide le plan de financement ci-dessus

-Charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Syndicat Energies Vienne

Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0

4 –Classement des chemins ruraux dans le domaine public communal et mise à jour du tableau de classement unique des voies communales -2025/76

Monsieur le Maire indique que les caractéristiques de certains chemins ruraux sont devenues, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le projet de classement des chemins ci-dessous :

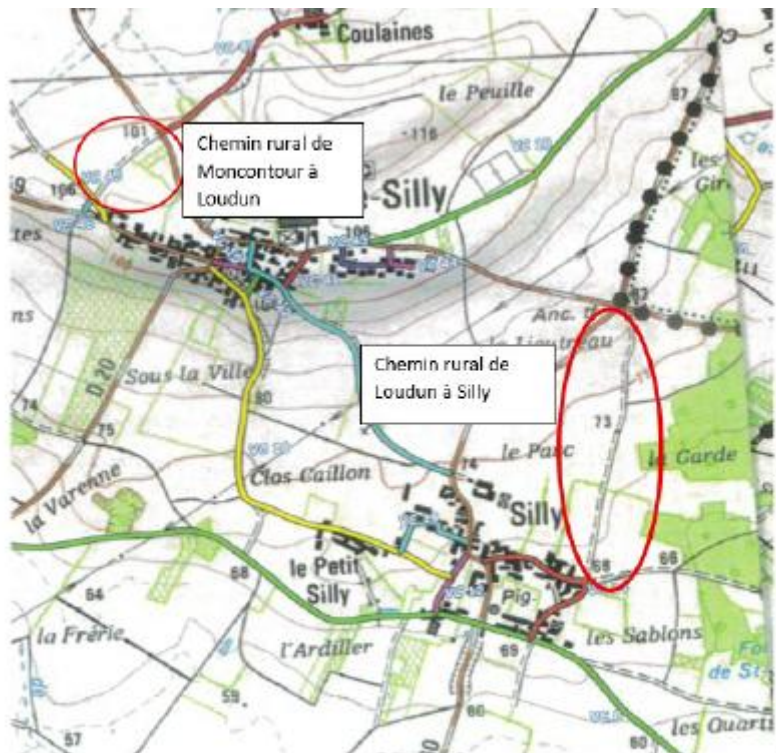
- le chemin rural de Moncontour à Loudun
- le chemin rural de Loudun à Silly
- une partie du chemin rural de Sainte Catherine à Silly (de la D60 jusqu'à l'habitation)
- le chemin rural de Saint Laon à Nué
- le chemin d'accès de la D60 à Sainte Catherine et les parcelles K449/K451 et 453

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **précise** que le classement et la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales envisagé ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.
- **demande** le classement de ces chemins dans de la voirie communale
- **demande** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- **autorise** le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

2

Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0





Chemin rural de
Saint Laon à Nué



Chemin rural de Sainte Catherine à Sully
De la D60 jusqu'à l'habitation



5 – Lotissement Chemin de Moncontour : Fixation du prix de vente des parcelles- 2025/77

Vu le budget annexe « Lotissement Chemin de Moncontour »

Vu le permis d'aménager accordé par arrêté n° PA 086 173 23 A0001 du 22/09/2023,

Considérant que les travaux de viabilisation du lotissement sont achevés depuis le 23/11/2025,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le prix de vente des 8 lots,

Le prix de vente des parcelles devra répondre à l'objectif d'intérêt général pour favoriser l'accès à la propriété.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide de vendre les lots aux prix de 15,00 € HT/m² soit 18,00 € TTC/m²

-Décide de fixer le prix de chaque lot comme suit :

Lots	Superficie	Prix HT	Prix TTC
1	649	9 735.00	11 682.00
2	676	10 140.00	12 168.00
3	733	10 995.00	13 194.00
4	773	11 595.00	13 914.00
5	809	12 135.00	14 562.00
6	733	10 995.00	13 194.00
7	828	12 420.00	14 904.00
8	607	9 105.00	10 926.00

-Charge Monsieur le Maire de la commercialisation de ces parcelles.

-Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires à la vente de lots

Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0

4

6 –Décision modificative 4-2025/78

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prendre la décision modificative ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article/Chapitre-Opération	Montant	Article/Chapitre-Opération	Montant
2131/60	9359.00	1321/60	9359.00
4541300	2243.16	4542300	2243.16
TOTAL	11602.16	TOTAL	11602.16

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la présente décision modificative.

Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0

7 – Renouvellement du contrat d'assurance du personnel-2025/79

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la collectivité est assurée auprès Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour répondre à ses obligations statutaires vis-à-vis des agents de la collectivité affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

Le contrat arrive à échéance le 31/12/2025.

Il est proposé de le renouveler pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2026 jusqu'au 31 Décembre 2026.

Le taux de cotisation est fixé à 4.97% pour les agents CNRACL et 1.55% pour les agents IRCANTEC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide le renouvellement des contrats CNP pour les agents CNRACL et IRCANTEC.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au sujet.

Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0

8—Questions diverses

- Préparation de la cérémonie des vœux du vendredi 16 Janvier 2026
- Présentation du rapport de la gendarmerie (sécurité routière, délinquance, comparatif 2024/2025) de la commune
- Croix des Paranches : Il est proposé de supprimer la croix et nettoyer le site
- Point fait sur les travaux 3 Rue le Benais suite à l'arrêté de mise en sécurité urgente
- La date de la commission finances est fixée au mercredi 21 Janvier 2026
- La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mardi 10 Février 2026

Le Maire

Alain ADHUMEAU

Le secrétaire de séance

Patrick LECHEVALIER